Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_006-DE

Décision 2026.006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Le Bureau de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Deux Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de FOUGERES AGGLOMERATION – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents :
Patrick MANCEAU – Président

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Michelle GARAVAGLIA – Hervé GUILLARD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Diana LEFEUVRE – Jean-Pierre OGER – *Olivier POSTE* – Annick ROCHELLE – *Pierre THOMAS – Conseillers*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	38
Présents :	30
Votants :	30

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Serge BOUDET – Isabelle COLLET – Franck ESNAULT – *Christian* GALLE – *Evelyne GAUTIER-LE-BAIL* – Stéphane IDLAS – *Laurent LEGENDRE – André PHILIPOT – Conseillers*
Isabelle BIARD – Conseillère Départementale invitée.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_006-DE

Fougères Agglomération **2026.006**

2026.006B - Santé publique – Maison de santé de Louvigné-du-Désert – Mise à disposition 2026 du « studio santé »

Fougères Agglomération est propriétaire et gestionnaire de la maison de santé située à Louvigné-du-Désert.

Le bâtiment dispose d'un local en rez-de-jardin, mis à disposition de professionnels de santé extérieurs depuis septembre 2021, pour des ateliers et consultations en lien avec le projet d'éducation thérapeutique de l'Association des Professionnels de Santé de Louvigné-du-Désert et l'habilitation Maison Sport-Santé.

Au titre de l'année 2026, trois professionnels sollicitent à ce jour la poursuite de la mise à disposition de locaux : Katy ALEXANDRE, Perrine GAMBIER et Anne-Cécile PACE. Il est proposé que la participation financière forfaitaire soit revalorisée à 30€ / mois / intervenant, afin de couvrir les charges de fonctionnement de cet espace.

La convention-type de mise à disposition est jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission « Habitat » en date du 4 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de locaux, qualifiés de « studio santé », au sein de la maison de santé communautaire, à des professionnels de santé s'inscrivant dans le projet d'éducation thérapeutique de l'Association des Professionnels de Santé de Louvigné-du-Désert et le projet Maison Sport-Santé, selon les conditions de participation financière décrites ci-dessus, au titre de l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 02/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président
Patrick MANCEAU